

## Les réfugiés en France : des travailleurs étrangers (presque) comme les autres?

Selon l'enquête « Elipa » de 2010, 13 % des immigrants ayant obtenu un premier titre de séjour d'au moins un an en 2009 sont des réfugiés. Les autres motifs d'obtention d'un titre de séjour sont principalement familiaux (72 %) ou liés au travail (9 %).

En 2010, 39 % des réfugiés sont en emploi, soit 53 % des hommes et 19 % des femmes. Les réfugiés ont un peu plus de difficultés à trouver un emploi que les autres titulaires d'un titre de séjour. Pour les femmes réfugiées, les contraintes familiales, associées à une arrivée généralement plus récente sur le territoire français, constituent souvent un frein pour s'insérer sur le marché du travail.

Les réfugiés ont, par ailleurs, un sentiment de déclassement plus prononcé : 38 % d'entre eux considèrent qu'ils occupent une position professionnelle moins favorable que celle qu'ils avaient dans leur pays d'origine contre 26 % pour les détenteurs d'un titre de séjour familial et 14 % pour les salariés. Cependant, trois ans après la première interrogation, les taux d'activité et d'emploi des réfugiés se redressent fortement.

Les réfugiés, c'est-à-dire les personnes qui ont obtenu une réponse positive à leur demande d'asile, diffèrent des autres immigrants dans la mesure où leur migration revêt un caractère forcé et où leur parcours administratif est plus long et plus complexe. L'une des principales difficultés que rencontrent les immigrants dans les années qui suivent leur arrivée en France est de trouver rapidement un emploi. Le statut de réfugié influence-t-il l'insertion sur le marché du travail ? Si oui, en quoi ?

L'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants « Elipa », menée auprès de personnes ayant obtenu un premier titre de séjour d'au moins un an, permet d'analyser leur situation sur le marché du travail (encadré 1). L'enquête est représentative des personnes signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en 2009, excluant une partie des premiers titres de séjour (1).

### 13% des immigrants ayant obtenu leur premier titre de séjour fin 2009 sont des réfugiés

Toute personne de nationalité étrangère ayant engagé une procédure visant à obtenir la reconnaissance du statut de réfugié ou de protection subsidiaire est considérée comme un demandeur d'asile. Un réfugié est un individu de nationalité étrangère qui a obtenu une réponse positive à sa demande d'asile et qui est de ce fait autorisé à séjourner en France. La procédure suivie par le demandeur d'asile lors de son arrivée comprend plusieurs étapes, et l'obtention du titre de séjour peut prendre plusieurs mois (encadré 2).

Au moment de l'enquête, 13 % des personnes ayant obtenu leur premier titre de séjour l'ont obtenu comme réfugiés (2) (tableau 1). En additionnant les conjoints de Français (37 %), le regroupement familial (11 %) et les membres de familles françaises, le motif familial représente 72 % des titres de séjour de plus d'un an ; 9 % des

(1) Pour des raisons de lisibilité, il ne sera pas toujours précisé dans la suite de l'étude que seuls les signataires du contrat d'accueil et d'intégration sont considérés ici et non l'ensemble des personnes ayant obtenu un titre de séjour.

(2) Par souci de lisibilité, le terme de réfugié regroupe aussi les bénéficiaires de la protection subsidiaire.

personnes ont obtenu un titre de séjour « salarié » (3). La catégorie « autres » regroupe 6 % des attributions de titres de séjour (4).

Parmi les détenteurs d'un titre de séjour ayant obtenu le statut de réfugié fin 2009, 37 % proviennent d'Afrique hors Maghreb, dont 9 % sont nés en République démocratique du Congo, 5 % au Mali et 5 % en Côte d'Ivoire. Très peu sont nés dans l'un des pays du Maghreb. En revanche, 37 % viennent d'Asie (36 %), dont 24 % du Sri Lanka. Ainsi, trois quarts des réfugiés viennent, en 2009, soit de l'Afrique hors Maghreb, soit d'Asie.

Les détenteurs d'un titre de séjour familial viennent pour 45 % du Maghreb et pour 27 % de l'Afrique hors Maghreb.

Les réfugiés sont un peu plus fréquemment des hommes (58 %) que les détenteurs d'un titre de séjour familial (59 % de femmes); 80 % des « salariés » sont des hommes.

Les réfugiés ont en moyenne 32 ans; 45 % ont moins de 29 ans et 50 % entre 30 et 49 ans. Les « salariés » sont un peu plus âgés (36 ans en moyenne). Les détenteurs d'un titre de séjour familial ont le même âge moyen que les réfugiés, et 43 % d'entre eux ont moins de 29 ans. La plupart des réfugiés exerçaient une activité professionnelle avant de quitter leur pays d'origine (70 %). Ce taux d'emploi antérieur à la migration est équivalent à celui des bénéficiaires d'un titre de séjour familial (70 %), mais nettement inférieur à celui des salariés (81 %). Les femmes réfugiées étaient un peu moins souvent en emploi dans leur pays d'origine que les femmes bénéficiaires d'un titre

de séjour familial (54 % contre 57 %) et surtout plus souvent inactives (36 % contre 28 %).

## Un niveau de langue française plus faible

57 % des personnes ayant obtenu un titre de séjour de réfugié en 2009 étaient arrivées en France depuis moins de deux ans, c'est-à-dire au cours des années 2007-2009. En moyenne, la durée de séjour en France des nouveaux réfugiés au moment de l'enquête est ainsi de 2,6 années. C'est beaucoup moins que pour les « salariés » (sept ans), mais très proche de la durée de séjour des détenteurs d'un titre de séjour familial (deux ans) (tableau 1).

Les réfugiés se distinguent plus particulièrement des autres nouveaux détenteurs par un niveau de connaissance de la langue française moins élevé : 36,1 % des réfugiés ont un niveau de français fluide contre 46 % des détenteurs d'un titre de séjour pour raisons familiales et 47 % des « salariés » ; 36 % des réfugiés ont un niveau de français faible contre 19 % des détenteurs d'un titre de séjour pour raisons familiales et 8 % des salariés. Outre la durée passée en France avant l'obtention du titre de séjour, l'origine géographique explique, pour partie, le nombre relativement important de réfugiés ayant un niveau faible de français : lorsqu'ils sont nés dans un pays d'Asie, les réfugiés sont bien plus nombreux à avoir un niveau de connaissance du français faible (59 %) que lorsqu'ils sont nés dans un pays situé hors d'Asie (23 %).

**Tableau 1**  
Caractéristiques sociodémographiques des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour (en 2010)

	Réfugiés	Famille*	Salariés	Autres	Ensemble
Part du titre de séjour.....	12,6	72,4	9,0	6,0	<b>100,0</b>
Arrivés en 2007-2009.....	57,0	65,0	13,0	6,0	<b>55,6</b>
Ancienneté moyenne de séjour.....	2,6	2,3	7,3	9,3	<b>4,5</b>
Âge moyen.....	32,0	32,4	36,5	31,7	<b>32,8</b>
Part des femmes.....	41,6	58,9	19,9	43,9	<b>52,3</b>
Travaillaient dans le pays d'origine.....	69,8	69,8	80,9	60,3	<b>70,5</b>
<b>Diplôme</b>					
CEP, sans diplôme ou jamais scolarisés.....	43,0	33,9	47,3	62,3	<b>38,0</b>
Brevet ou équivalents.....	14,3	11,9	8,4	13,9	<b>12,0</b>
BEP, CAP ou équivalents.....	6,4	11,7	10,8	9,6	<b>10,8</b>
Bac professionnel, technologique ou général.....	22,0	18,5	10,1	7,9	<b>17,5</b>
Bac+2 ou plus.....	14,1	23,3	22,7	5,4	<b>21,0</b>
Non connu.....	0,3	0,7	0,8	1,0	<b>0,7</b>
<b>Total.....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Niveau de Français</b>					
Fluide.....	36,1	45,7	47,0	57,4	<b>44,3</b>
Moyen.....	28,0	35,0	45,4	32,4	<b>35,9</b>
Faible.....	36,0	19,3	7,6	10,2	<b>19,8</b>
<b>Total.....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Origine géographique</b>					
Europe.....	2,8	6,1	5,7	2,0	<b>1,9</b>
Maghreb.....	0,9	45,2	19,7	17,8	<b>35,6</b>
Afrique hors Maghreb.....	37,0	27,0	56,3	49,9	<b>32,3</b>
Asie.....	36,6	9,0	9,9	16,7	<b>13,0</b>
Autres.....	22,7	12,7	8,4	13,6	<b>17,2</b>
<b>Total.....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* Conjoints de Français et membres de famille française (enfants, parents).

Lecture : 12,6 % des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour sont des réfugiés.

Champ : signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009, interrogés en 2010, âgés de 18 à 60 ans ; France métropolitaine.

Source : DSED, Elipa, 2010 ; calculs Dares.

(3) Le fait que le motif familial soit prédominant dans les entrées en France s'inscrit dans une tendance de long terme; la politique migratoire est progressivement passée d'une immigration de travail à une immigration familiale.

(4) Cette catégorie très hétérogène regroupe des attributions de titres pour divers motifs (conjoints ou enfants de personnes ayant obtenu un titre « salarié » par exemple; individus âgés de 18 ans ou plus et résidant en France depuis l'âge de 13 ans et d'autres cas de mesures de régularisation).

## Moins de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les réfugiés

Les réfugiés sont un peu moins nombreux que les salariés à posséder un CEP, à n'avoir aucun diplôme ou à n'avoir jamais été scolarisés (respectivement 43 % et 47 %). Mais ils sont beaucoup plus nombreux que les titulaires d'un titre de séjour familial (34 %). Les réfugiés ont un peu plus souvent un baccalauréat (22 % contre 18 % des détenteurs d'un titre de séjour familial et 10 % des salariés), mais ont moins souvent fait des études supérieures (14 % contre 23 % pour les détenteurs d'un titre de séjour familial et les salariés).

Ces chiffres ne traduisent cependant pas tout à fait le niveau d'études atteint par les réfugiés, puisqu'au moment de l'enquête une partie non négligeable des individus était encore étudiante. En effet, 17 % des réfugiés suivaient des études contre 7 % pour les détenteurs d'un titre de séjour familial (et, par définition, tous les « salariés » sont sortis du système scolaire). Ces écarts reflètent en partie l'âge des réfugiés, qui sont plus nombreux à être arrivés en France avant l'âge de 17 ans : 12 % contre 5 % pour les détenteurs d'un titre de séjour familial et 2 % pour les « salariés ».

## Partir pour fuir l'insécurité

À la question de savoir pourquoi ils ont dû quitter leur pays d'origine, 73 % des réfugiés ont répondu qu'ils voulaient « fuir l'insécurité ou les troubles politiques » et 40 % qu'ils le faisaient pour protéger leur vie ou celle de leurs proches (tableau 2). Ces deux raisons sont respectivement citées par 85 % et 55 % des réfugiés nés dans un pays d'Asie et 60 % et 33 % des réfugiés nés en Afrique hors Maghreb.

À l'inverse, peu de réfugiés ont déclaré avoir quitté leur pays d'origine pour suivre un conjoint, rejoindre leur famille ou un parent (26 % contre 75 % pour les détenteurs d'un titre de séjour familial).

Environ 27 % des réfugiés n'ont cité aucune de ces deux raisons de départ, préférant évoquer comme raisons majeures le fait de vouloir changer de vie ou de rejoindre leurs parents. Très peu de réfugiés déclarent avoir quitté leur pays pour des raisons écologiques (sécheresse) ou purement économiques (pauvreté).

## À caractéristiques individuelles comparables, le fait d'avoir un titre de séjour de réfugié n'affecte pas la participation au marché du travail

Au moment de l'enquête, 76 % des hommes réfugiés et 42 % des femmes réfugiées sont actifs, c'est-à-dire en emploi ou en recherchant un, contre respectivement 90 % et 50 % des détenteurs d'un titre de séjour familial, et pratiquement 100 % des « salariés » (tableau 3a). Le poids important des jeunes (18-29 ans) contribue pour partie à expliquer le taux d'activité relativement moins élevé des réfugiés.

Sont plus souvent actives les femmes ayant un niveau de français fluide (51 % contre 29 % pour celles ayant un niveau de français faible). C'est aussi davantage le cas des détenteurs d'un titre de séjour qui résident en région parisienne (70 %) qu'en dehors (62 %). Une durée de présence en France élevée est associée à un taux d'activité important. Cependant, les taux d'activité n'augmentent pas nécessairement avec le temps.

Selon l'enquête Elipa, les femmes citent trois raisons principales à leur retrait du marché du travail (tableau 3b) : le manque de connaissance de la langue française (35,1 %), les contraintes familiales liées aux enfants ou à des proches (33,6 %), et les questions de santé y compris la maternité (35,9 %). Les femmes détentrices d'un titre de séjour de réfugié se distinguent des autres par le fait qu'elles sont bien plus nombreuses (58,1 %) à invoquer leur manque de connaissance du français pour expliquer leur retrait du marché du travail.

**Tableau 2**  
Principales raisons invoquées pour le départ du pays d'origine selon le titre de séjour\*

	Réfugiés	Famille	Salariés	Autres	Ensemble
Pour échapper à l'insécurité, à une guerre ou à des troubles politiques .....	72,8	10,7	19,6	17,5	<b>19,8</b>
Pour sauver ma vie, celle de ma famille .....	40,5	5,2	9,6	7,4	<b>10,1</b>
Pour changer de vie .....	17,4	24,4	39,0	23,7	<b>24,8</b>
Pour trouver un travail, améliorer votre situation professionnelle .....	8,3	26,2	56,0	30,8	<b>26,9</b>
Pour accompagner ou rejoindre votre conjoint.....	10,6	56,4	4,2	4,2	<b>42,8</b>
Pour rejoindre un parent.....	9,9	6,6	4,6	30,6	<b>8,2</b>
Pour rejoindre sa famille .....	5,4	12,3	14,7	10,6	<b>11,5</b>
Pour des raisons écologiques ou purement économiques	4,4	5,8	25,7	14,0	<b>7,9</b>

\* Les colonnes totalisent plus de 100 %, car la question posée sur les raisons de l'inactivité est à modalités multiples.

Lecture : 72,8 % des réfugiés ont déclaré être partis de leur pays d'origine pour échapper à l'insécurité, à une guerre ou à des troubles politiques.

Champ : signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009, interrogés en 2010, âgés de 18-60 ans ; France métropolitaine.

Source : DSED, Elipa, 2010 ; calculs Dares.

Une autre façon d'affiner l'analyse consiste à mesurer l'impact du statut de réfugié sur la participation au marché du travail « à caractéristiques sociodémographiques comparables ».

Pour les hommes comme pour les femmes, le fait d'être réfugié plutôt que d'avoir un autre titre de séjour – hors titre « salariés » – ne semble pas avoir affecté de façon significative la participation au marché du travail, c'est-à-dire les chances d'être en emploi ou chômeur (tableau 4).

Les caractéristiques qui ont un effet sur le comportement d'activité des individus sont d'abord à rechercher du côté des structures familiales. Lorsque l'individu vit seulement avec sa famille mais sans conjoint, ses chances d'être actif sont réduites de 83 % pour les hommes par rapport à la situation de référence avec conjoint et famille. En revanche, le fait de vivre seul réduit de 70 % les chances d'être actif pour les hommes mais augmente ces mêmes chances de 2,3 fois pour les femmes. Les durées de séjour plus courtes sur le territoire français diminuent les chances d'être actif pour les hommes (-48 % pour les arrivées en 2006-2009), encore plus fortement pour les femmes (-70 %). Par ailleurs, si le fait de n'avoir aucun diplôme réduit les chances d'être actif, le niveau de diplôme atteint ne semble pas avoir d'effet sur le fait d'être actif, ni pour les hommes ni pour les femmes.

### À caractéristiques comparables, les hommes réfugiés sont plus souvent au chômage

Si le fait de participer au marché du travail, c'est-à-dire de travailler ou de rechercher un emploi, n'apparaît pas affecté, toutes choses égales par ailleurs, par le statut de réfugié, c'est loin d'être le cas pour le fait d'être en emploi. Les réfugiés peuvent être confrontés à des difficultés spécifiques. Beaucoup d'entre eux n'ont pas choisi leur destination d'accueil et leurs réseaux de sociabilité sont généralement moins développés que ceux des autres détenteurs d'un titre de séjour. Lors de leur arrivée, 52 % des réfugiés contre 68 % des « salariés » et 71 % des personnes ayant un titre de séjour familial avaient de la famille vivant déjà en France. En outre, seuls 33 % des réfugiés contre 70 % des salariés et 45 % des personnes ayant un titre de séjour familial y avaient des amis. Le réseau de connaissances des réfugiés, lors de leur arrivée sur le territoire français, comprenait aussi moins souvent des Français : 9 % contre 33 % pour les « salariés » et 32 % pour les personnes ayant un titre de séjour familial. L'appui des proches et leur connaissance du pays d'accueil pour rechercher un emploi s'en trouvent ainsi réduits, surtout lorsque les individus cherchent à s'insérer pour la première fois sur le marché du travail.

Au moment de l'enquête, un homme réfugié a 37 % de chances en moins d'être en emploi plutôt qu'au chômage qu'un bénéficiaire d'un titre de séjour familial, alors que le statut de réfugié ne joue pas de façon significative pour les femmes

**Tableau 3a**  
Situation sur le marché du travail des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour

En %

	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Taux d'activité</b>			
Réfugiés .....	76,3	42,5	62,2
Famille.....	90,3	50,2	66,7
Salariés.....	99,4	99,0	99,3
Autres.....	71,9	49,4	62,0
<b>Ensemble .....</b>	<b>88,2</b>	<b>51,1</b>	<b>68,8</b>
<b>Taux d'emploi</b>			
Réfugiés .....	52,8	19,4	38,9
Famille.....	64,4	23,7	40,4
Salariés.....	97,6	96,0	97,2
Autres.....	58,5	36,2	48,7
<b>Ensemble .....</b>	<b>67,2</b>	<b>26,4</b>	<b>45,9</b>
<b>Taux de chômage</b>			
Réfugiés .....	30,8	54,3	37,5
Famille.....	28,7	52,7	39,4
Salariés.....	1,8*	3,0*	2,1*
Autres.....	18,6*	26,9*	21,5
<b>Ensemble .....</b>	<b>23,8</b>	<b>48,4</b>	<b>33,3</b>

\* Non significatif compte tenu du faible nombre d'observations.

Champ : signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009, interrogés en 2010, âgés de 18-60 ans ; France métropolitaine.

Lecture : 76,3 % des réfugiés hommes sont actifs (en emploi ou au chômage) au moment de l'enquête  
Source : DSED, Elipa, 2010 ; calculs Dares.

**Tableau 3b**  
Principales raisons de l'inactivité citées par les femmes selon le titre de séjour

En %

	Réfugiés	Famille	Salariés	Autres	Ensemble
Ne pas parler suffisamment bien le français pour le moment.....	58,1	32,7	0,0*	48,9*	35,1
Raisons de santé y compris maternité.....	38,8	35,7	1,0*	34,1*	35,9
S'occuper de ses enfants, d'un proche de la famille.....	38,9	33,2	1,0*	15,4	33,6
Poursuivre des études.....	8,7	6,2	1,0*	11,9	6,2
Autres raisons.....	7,1	5,2	1,0*	1,0*	5,7

\* Non significatif compte tenu du faible nombre d'observations.

Note : les colonnes totalisent plus de 100 %, car la question posée sur les raisons de l'inactivité est à modalités multiples.

Lecture : 58,1 % des femmes inactives ayant un titre de séjour de réfugiées ont déclaré ne pas rechercher d'emploi parce qu'elles ne parlaient pas suffisamment bien le français pour le moment tandis que 38,9 % sont inactives car elles doivent s'occuper de leurs enfants ou d'un proche de la famille.

Champ : femmes inactives et hors études ; nouveaux signataires du contrat d'accueil et d'intégration interrogés en 2010, âgés de 18-60 ans ; France métropolitaine

Source : DSED ; ELIPA 2012 ; calculs Dares

(tableau 4). Les courtes durées de séjour réduisent fortement les chances d'être en emploi pour les hommes comme pour les femmes : -62 % de chances pour les hommes et -64 % pour les femmes, arrivés en 2006-2009. Certaines configurations familiales réduisent aussi les chances d'être en emploi pour les femmes. Le fait pour une femme de cohabiter avec sa famille, son conjoint ou ses enfants diminue sensiblement les chances d'être en emploi. Pour les hommes, en revanche, les structures familiales n'ont pas d'effet significatif sur leurs chances d'être en emploi plutôt qu'au chômage. Si le fait de n'avoir aucun diplôme réduit les chances d'être en emploi pour les hommes, le niveau de diplôme atteint n'a d'effet sur les chances d'être en emploi ni pour les hommes ni pour les femmes.

## Une très forte mobilisation du réseau de relations pour accéder à l'emploi

Les réfugiés en emploi déclarent plus souvent que les autres détenteurs d'un titre de séjour avoir obtenu leur emploi actuel grâce à leurs réseaux de relations (membres de la famille, amis, tierce personne) : 65 % contre 51 % pour les bénéficiaires d'un titre de séjour familial (tableau 5). Ils déclarent aussi plus souvent avoir obtenu leur emploi grâce aux institutions du marché du travail (Pôle emploi, associations, etc.). En revanche, ils accèdent plus rarement à l'emploi par des candidatures spontanées ou par la réponse à des annonces.

De façon plus générale, les canaux mobilisés pour accéder à leur emploi actuel diffèrent un peu entre les hommes et les femmes. Les hommes ont davantage obtenu leur emploi actuel en mobilisant leurs réseaux de relations (57 % contre 50 % pour les femmes) et les femmes ont plus souvent répondu à une annonce (17 % contre 6 % pour les hommes). Ils varient aussi selon l'origine géographique. Les personnes nées en Turquie et en Asie déclarent plus souvent avoir trouvé leur emploi grâce aux réseaux de relations. Celles nées au Maghreb et en Afrique ont plus souvent accédé à leur emploi actuel en recourant aux institutions du marché du travail (Pôle emploi, associations, etc.) et aux candidatures spontanées.

**Tableau 4**  
Impact des caractéristiques sociodémographiques et de l'origine sur la probabilité d'être actif et celle d'être en emploi

	Être actif plutôt qu'inactif		Être en emploi plutôt qu'au chômage	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Niveau de connaissance du Français</b>				
Fluide .....	0,57**	ns	ns	ns
Moyen .....	ref	ref	ref	ref
Faible .....	ns	0,57**	0,72*	ns
<b>Âge</b>				
18 à 29 ans .....	0,45	0,76**	ns	ns
30-39 ans.....	ref	ref	ref	ref
40 à 49 ans.....	ns	ns	0,69	ns
50 ans et + .....	ns	ns	0,51***	0,76***
<b>Structure familiale</b>				
Individu vivant seul .....	0,30*	2,3**	ns	1,9
Individu + tiers.....	ns	ns	ns	ns
Individu + conjoint+ famille .....	ref	ref	ref	ref
Individu + famille + tiers .....	0,23**	ns	ns	ns
Individu + famille .....	0,17**	0,28	ns	ns
Individu + enfant(s)+ famille.....	ns	ns	ns	0,78**
Individu + conjoint + enfant(s) + famille .....	ns	0,57	ns	0,81**
Autres.....	0,41	0,92**	0,79**	ns
<b>Région de résidence</b>				
Région parisienne .....	ref	ref	ref	ref
Hors région parisienne.....	0,73***	ns	0,77***	ns
<b>Durée de résidence</b>				
Année 2000 et avant.....	ref	ref	ref	ref
Année 2001-2005 .....	ns	0,55**	0,78	ns
2006-2009 .....	0,52**	0,30**	0,38**	0,36*
<b>Diplôme</b>				
Sans diplôme ou aucune scolarisation.....	0,57**	0,75*	0,77**	0,96*
CEP, Brevet des collèges .....	ns	ns	ns	ns
CAP, BEP .....	ref	ref	ref	ref
Baccalauréat professionnel, technologique ou général.....	ns	ns	ns	ns
Etudes supérieures .....	ns	ns	ns	ns
NSP .....	ns	ns	ns	ns
<b>Titre de séjour</b>				
Réfugiés .....	ns	ns	0,63***	ns
Famille.....	ref	ref	ref	ref
salariés .....	18,1	24,1	16,9***	15,00
Autres.....	ns	ns	1,46	0,88
<b>Origine géographique</b>				
Europe.....	ns	ns	1,07	1,58*
Maghreb .....	ref	ref	ref	ref
Turquie.....	ns	0,51*	2,40	ns
Autres.....	0,47	1,66**	1,19	ns
Asie.....	ns	ns	3,00***	3,40***
Afrique hors Maghreb .....	ns	1,63**	ns	ns
Inactif avant la migration .....	0,40***	0,59***		
En emploi avant la migration.....			ns	0,74*

Les rapports de chance significatifs au seuil de 1 %, 5 % et 10 % sont signalés par \*\*\* / \*\* / \*.

ns : non significatif.

Lecture : à caractéristiques comparables (âge, niveau de diplôme, lieu de résidence, niveau de français etc.), un homme d'origine européenne a une probabilité d'être actif plutôt qu'inactif qui ne diffère pas de façon significative de celle d'un homme d'origine maghrébine, mais une probabilité d'être en emploi de 7 % plus élevée.

Champ : signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009, interrogés en 2010, âgés de 18-60 ans ; France métropolitaine.

Source : DSED, Elipa, 2010 ; calculs Dares.

Tableau 5

## Moyens ayant permis de trouver l'emploi actuel

En %

	Réponses à des annonces	Candidatures spontanées	réseau de relations (famille, amis, tierce personne)	Pôle emploi, associations, autres administrations	Intérim	Démarché par un patron	Autres	Total
<b>Sexe</b>								
Hommes.....	6,0	13,0	56,7	6,1	13,4	3,0	1,9	100,0
Femmes.....	16,9	14,1	50,1	9,6	3,8	2,4	3,2	100,0
Ensemble.....	9,0	13,3	54,8	7,1	10,7	2,8	2,2	100,0
<b>Titre de séjour</b>								
Réfugiés.....	4,5	10,1	65,3	11,7	5,6	1,5	1,3	100,0
Famille.....	9,2	14,7	51,5	8,4	12,2	1,8	2,2	100,0
Salariés.....	7,8	11,9	60,6	1,9	8,6	6,4	3,0	100,0
Autres.....	19,4	9,5	49,2	4,5	11,6	3,6	2,2	100,0
<b>Origine géographique</b>								
Maghreb.....	6,7	17,0	47,1	8,5	14,7	3,6	2,4	100,0
Afrique hors Maghreb.....	8,6	13,1	52,4	8,2	14,1	2,1	1,5	100,0
Turquie.....	0,6	7,5	85,0	1,3	1,8	2,1	1,7	100,0
Asie.....	16,8	6,7	67,5	3,6	0,7	3,0	1,7	100,0
Europe.....	11,4	14,0	52,6	5,1	8,3	3,1	5,4	100,0
Autres.....	13,9	16,7	46,7	9,2	4,4	3,7	5,4	100,0

Note : la question sur les moyens ayant permis de trouver l'emploi actuel est libellée de la façon suivante : « Comment l'avez-vous trouvé [cet emploi] ? » Il était demandé de choisir une seule réponse possible parmi les six modalités de réponse.

Lecture : 56,7 % des hommes nouveaux détenteurs d'un titre de séjour ont déclaré avoir obtenu leur emploi actuel par leur réseau de relations (membres de la famille, amis, tierce personne).

Champ : signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009, interrogés en 2010, âgés de 18-60 ans ; France métropolitaine.

Source : DSED, Elipa, 2010 ; calculs Dares.

## Un sentiment de déclassement plus élevé pour les réfugiés

Les réfugiés travaillent un peu plus souvent que les autres détenteurs d'un titre de séjour dans les catégories d'employés et d'ouvriers (76 %, contre 70 % pour les détenteurs d'un titre familial et 71 % pour les « salariés ») (tableau 6). Les réfugiés occupent en particulier nettement plus souvent que les autres des postes d'employés (35 % contre 29 % pour les détenteurs d'un titre familial et seulement 23 % pour les « salariés ») et nettement moins souvent des postes de niveau profession intermédiaire ou de cadre.

Les réfugiés expriment un sentiment de déclassement plus élevé que les autres détenteurs d'un titre de séjour. Ils ne sont en effet que 19 % à déclarer qu'ils utilisent leurs compétences ou leur diplôme le plus élevé dans leur travail actuel, contre 42 % des salariés, 29 % des détenteurs d'un titre de séjour familial et 34 % pour les « autres » ; 38 % des réfugiés pensent que leur situation professionnelle en France est moins bonne que celle qu'ils occupaient dans le pays d'origine, nettement plus que pour des détenteurs d'un titre de séjour familial (26 %) ou « salarié » (14 %). Les réfugiés sont néanmoins 47 % à considérer que leur situation professionnelle actuelle est meilleure que celle qu'ils avaient dans leur pays d'origine (54 % pour les détenteurs d'un titre de séjour familial et 68 % pour les motifs « salariés »).

## Trois ans après, les réfugiés sont plus souvent en activité et en emploi

Trois ans après la première interrogation des personnes signataires en 2009 d'un contrat d'accueil et d'intégration, les taux d'activité et d'emploi des réfugiés sont plus élevés. Cette augmentation est la plus importante pour les femmes réfugiées. Elles sont désormais 63 % à être actives et 43 % à être en emploi contre respectivement 59 % et 40 % pour les femmes ayant un titre de séjour familial. Pour les hommes réfugiés, l'effet de rattrapage est moindre, puisqu'ils étaient déjà relativement nombreux à être actifs (tableau 7). Ils sont en effet 87 % à être actifs et 73 % à être en emploi contre respectivement 94 % et 78 % pour les hommes ayant un titre de séjour familial.

Mahrez Okba (DARES).

Tableau 6

## Emplois occupés par les détenteurs d'un titre de séjour selon la catégorie socioprofessionnelle

En %

	Réfugiés	Famille	Salariés	Autres	Total
Artisans, commerçants.....	1,2	3,1	1,8	2,1	2,5
Professions intermédiaires ou cadres.....	2,7	5,1	13,4	6,2	6,4
Employés.....	35,4	29,2	22,7	35,0	28,9
<i>Dont : employés de services directs aux particuliers..</i>	25,7	15,7	17,2	22,3	17,5
Ouvriers.....	40,7	41,3	48,5	39,4	42,6
Ouvriers qualifiés .....	15,0	17,9	23,5	11,7	18,3
Ouvriers non qualifiés.....	25,6	23,5	25,0	27,7	24,3
Non codé / non réponse.....	20,1	21,3	13,6	17,4	19,6
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Type de contrat</b>					
CDI.....	52,5	43,4	84,3	51,7	53,6
CDD .....	35,9	33,9	10,7	18,2	28,2
intérim .....	5,4	11,8	2,3	11,5	9,1
Autres (stagiaires, saisonnier, pas de contrat).....	6,2	10,9	2,7	18,6	9,1
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Conditions de travail</b>					
Temps partiel.....	33,5	28,5	7,9	23,4	24,3
<b>Appréciation de leur situation professionnelle actuelle par rapport à celle occupée dans le pays d'origine</b>					
Pareille.....	12,5	17,9	15,4	18,5	16,9
Meilleure.....	47,4	54,2	68,4	63,2	56,6
Moins bonne.....	38,2	26,1	13,7	14,2	24,3
Ne sait pas/refus de répondre .....	1,9	1,8	2,5	4,1	2,2
<b>Total .....</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : 40,7 % des réfugiés sont des ouvriers : 15 % sont des ouvriers qualifiés et 25,6 % des ouvriers non qualifiés.

Champ : signataires du contrat d'accueil et d'intégration en 2009, interrogés en 2010, âgés de 18-60 ans ; France métropolitaine.

Source : DSED, Elipa, 2010 ; calculs Dares.

Tableau 7

## Taux d'activité et taux d'emploi des nouveaux détenteurs d'un titre de séjour trois ans après la première interrogation

En %

	Réfugiés	Famille	Salariés	Autres	Ensemble
<b>Taux d'activité</b>					
Femmes.....	62,9	58,6	97,0	70,7	61,0
Écart avec la première interrogation.....	20,5	8,6	-1,0	21,0	10,0
Hommes.....	86,7	94,2	97,9	79,6	92,5
Écart avec la première interrogation.....	10,4	4,0	-2,0	8,6	4,3
<b>Taux d'emploi</b>					
Femmes.....	42,9	39,5	87,1	61,7	42,6
Écart avec la première interrogation.....	23,5	15,8	-9,0	25,5	16,2
Hommes.....	72,6	78,0	93,7	67,0	78,8
Écart avec la première interrogation.....	20,0	13,6	-5,4	8,5	11,1

Lecture : trois ans après la première interrogation, le taux d'activité des femmes réfugiées s'élève à 62,9 %. L'écart de taux d'activité observé avec le taux d'activité lors de la première interrogation en 2009 est de 20,5 points.

Champ : signataires du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) en 2009, interrogés en 2010 et en 2013, âgés de 18-60 ans ; France métropolitaine.

Source : DSED, ELIPA, 2013 ; calculs DARES.

## Pour en savoir plus

[1] Okba. M. (2018), « Les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour retrouvent-ils leur position professionnelle antérieure à la migration ? », *Dares Analyses* n° 014, mars.

[2] Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, Direction générale des étrangers en France (2015), « Le guide du demandeur d'asile en France », novembre.

Domergue F., Jourdan V. (2012), « L'intégration sur le marché du travail des signataires du Contrat d'accueil et d'intégration en France en 2009 », Insee Références, *Immigrés et descendants d'immigrés en France*.

Domergue F., Regnard C. (2011), « Les nouveaux migrants en 2009 », *Infos migrations*, n° 19, ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, janvier.

Jourdan V. (2015), « Les premières années en France des réfugiés » *Infos migrations* n° 80-81, ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, décembre.

Minni C., Okba M. (2012), « Emploi et chômage des immigrés en 2011 », *Dares-Analyses*, N° 077, octobre.

Mouaouar L. (2015), « Les réfugiés, des origines très diverses, des difficultés en français », *Infos migrations* n° 78, ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, janvier.

Okba, M. (2011), « Les nouveaux détenteurs d'un titre de séjour permanent en 2006 : une mobilisation importante des réseaux familiaux et personnels pour l'accès à l'emploi », *Dares Analyses*, n° 039, mai.

## Encadré 1 - L'enquête Elipa

L'Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants (Elipa) est réalisée en France auprès des bénéficiaires d'un premier titre de séjour d'au moins un an souhaitant s'installer en France de manière durable. Sont interrogées les personnes ayant obtenu un titre de séjour à la fin de l'année 2009, âgées de 18 ans ou plus et originaires des « pays tiers », c'est-à-dire hors de l'Espace économique européen (EEE) et de la Suisse (1). Cette enquête permet d'appréhender les parcours des nouveaux migrants les premières années de leur arrivée en France dans quatre domaines: le parcours administratif, l'insertion professionnelle, l'acquisition de la langue française et les conditions de vie (logement, relations sociales, etc.). Les « nouveaux migrants » ont été interrogés à trois reprises: au printemps 2010, soit quelques mois après l'obtention de leur titre de séjour (6 107 personnes interrogées), puis au printemps 2011 (4 756 répondants) et enfin au printemps 2013 (3 573 personnes).

Les personnes interrogées sont représentatives des 97 736 signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en 2009. La même année, 194 401 premiers titres ont été délivrés en France. L'écart s'explique par des catégories de personnes exclues de l'obligation de signer le contrat, et donc du champ de l'enquête:

- étudiants, travailleurs temporaires et stagiaires, considérés comme migrants temporaires;
- les salariés en mission, les titulaires d'une carte « compétences et talents », « scientifique » ou « commerçant », les cadres de haut niveau ainsi que leur famille accompagnante;
- les titulaires d'une carte « visiteur », « profession artistique et culturelle », les anciens combattants et les étrangers malades.

L'enquête est construite pour permettre des analyses spécifiques concernant des populations ayant probablement des difficultés particulières d'intégration, notamment les personnes non francophones.

L'enquête a été réalisée par le Département des statistiques, des études et des statistiques (DSED), qui est le service statistique ministériel de l'immigration, rattaché au ministère de l'Intérieur. Le groupe de conception associe l'OCDE, l'Ined, l'Insee et la Dares, notamment. Le financement a été assuré pour moitié par le ministère de l'Intérieur, l'autre moitié revenant à la Commission européenne, via les Fonds européens pour l'intégration et pour les réfugiés.

(1) La répartition par origine géographique est décrite dans l'encadré 1 du [1].

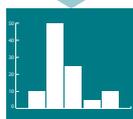
## Encadré 2 - Un parcours administratif long et complexe pour le demandeur d'asile

Tout demandeur d'asile doit dans un premier temps se rendre à la préfecture pour déclarer sa présence et être admis au séjour sur le territoire français au titre de l'asile. Se présentent alors deux grands cas possibles après instruction du dossier de demande d'asile par les services préfectoraux:

- la personne est autorisée à séjourner en France et peut déposer une demande d'asile à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). La personne reçoit alors une autorisation provisoire de séjour (APS) pour 6 mois renouvelable jusqu'à la décision de l'Ofpra ou de la Cour nationale des demandes d'asile (CNDA). L'APS ouvre droit à un hébergement dans un dispositif spécialisé (type Cada) ou de bénéficier de l'allocation pour demandeur d'asile (Ada);
- l'administration préfectorale n'autorise pas le séjour en France pour différents motifs (personne provenant d'un pays jugé sûr, menace à l'ordre public ou demande frauduleuse), mais la personne peut toutefois faire une demande d'asile à l'Ofpra.

Après examen de la demande d'asile, l'Ofpra peut accorder au demandeur d'asile soit le statut de réfugié avec une carte de séjour de 10 ans, soit le statut de la protection subsidiaire pour une année renouvelable aux personnes ne pouvant obtenir le titre de réfugié mais pouvant prouver qu'ils sont exposés dans leurs pays à des risques de peine de mort ou de traitement inhumain et dégradant. Si l'Ofpra déboute le demandeur d'asile, l'ultime recours est de faire appel auprès de la CNDA. Celle-ci peut attribuer au demandeur le statut de réfugié, la protection subsidiaire ou rejeter le recours. Dans ce dernier cas, la personne est « déboutée » du droit d'asile et les services préfectoraux délivrent alors une obligation à quitter le territoire français (OQTF) dans les trente jours qui suivent ([2]).

### Données des graphiques et tableaux accessibles au format excel



#### DARES ANALYSES

est édité par le ministère du travail.

Direction de l'animation de la recherche,  
des études et des statistiques (Dares),  
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15.

<http://dares.travail-emploi.gouv.fr>

(Rubrique Études, Recherches, Statistiques de la Dares)

Directrice de la publication: **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef: **Anne Delahaye**

Secrétariat de rédaction: **Marie Avenel, Hadrien Baer**

Maquettistes: **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression:  
ministère du travail.

Réponse à la demande:

[dares.communication@travail.gouv.fr](mailto:dares.communication@travail.gouv.fr)

Abonnement aux avis de parution de la Dares

(<http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>)

Dépôt légal: à parution.

Numéro de commission paritaire: 3124 AD.

ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.